

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
96.01	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage).			
9601.10.00	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	D	En fr.	En fr.
9601.90.00	- Autres	A	6.5 %	6.5 %
9602.00	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 35.03, et ouvrages en gélatine non durcie.			
9602.00.10	--- Capsules en gélatine pour produits pharmaceutiques; cire gaufrée en rayons pour ruches	D	En fr.	En fr.
9602.00.90	--- Autres	B	6.5 %	6.5 %
96.03	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues.			
9603.10	- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non			
9603.10.10	--- Balais	C	11.5 %	11.5 %
9603.10.20	--- Brosses	C	7.5 %	7.5 %
	- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils :			
9603.21.00	-- Brosses à dents	B	7.5 %	7.5 %
9603.29.00	-- Autres	C	7.5 %	7.5 %
9603.30	- Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques			
9603.30.10	--- Pinceaux et brosses pour artistes	A	En fr.	5.4 %
9603.30.90	--- Autres	A	7 %	7 %
9603.40	- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603.30); tampons et rouleaux à peindre			
9603.40.10	--- Rouleaux à peindre de matières textiles	A	En fr.	12.5 %